

GÉRER LES RECOURS EN DROIT COMMUN ET CONVENTIONNEL

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA029	3 jours - 21 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1763,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 29/11/2023 au 01/12/2023

OBJECTIFS

- Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.
- Appliquer le droit commun de la responsabilité civile.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants analysent les fondements juridiques du droit de la responsabilité civile et des dommages aux biens. Ils apprécient les différents moyens à mettre en oeuvre pour la gestion des recours puis analysent en fonction de choix d'objectifs, les différentes stratégies possibles.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Modalités d'expertise
 - 1.Généralités en matière d'expertise
 - 2. Expertise amiable
 - 3. Expertise judiciaire
 - 4. Principales procédures opposables
- B. Fondements juridiques de responsabilité
 - 1. Responsabilités fondées sur la faute/responsabilités présumées
 - 2. Responsabilités contractuelles/extraccontractuelles
 - 3. Obligations accessoires
 - 4. Intérêts de la qualification des contrats
 - 5. Responsabilité civile extracontractuelle
 - 6. Conventions impactant les recours
- C. Droit conventionnel
 - 1. Conventions qui font références aux assurances cumulatives
 - 2. Conventions dérogeant aux assurances cumulatives
 - 3. Conventions de renonciation à recours
 - 4. Conventions qui utilisent plusieurs mécanismes
 - 5. Conventions passé connu/pas connu
- D. Eléments de procédure
 - 1. Subrogation de l'assureur
 - 2. Renonciation à recours
 - 3. Prescription
 - 4. Juridictions compétentes et principales règles de procédure
 - 5. Procédure d'escalade et arbitrage professionnel

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation dommages
- Chargés d'indemnisation responsabilité civile
- Chargés d'indemnisation protection juridique
- Chargés d'indemnisation recours

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des

aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA041

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1763,00 €
Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 05/02/2026 à 14:21